PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,

tenue le 22 juin 2023 à 16 h, au restaurant Club Touriste.

PRÉSENCES :

Bilodeau Cynthia
Bourgault Nancy
Bouthillier Myriam
Brunet Émilie
Chevrier Geneviève
Corriveau Marie-Ève
Ferland Alexandre
Gabriele Karine
Gariépy Isabelle
Lagacé Lise
Lapointe Amélie
Lapointe Katia
Latreille Guylaine
Lavoie Nadine
Lefebvre Véronique
Lévesque Claude-Marie
Malouin Claudine
Martin Frédérique
Ménard Julie
Morin Yvane
Nolin Marie-Claude
Roy Mélissa

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR....1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AVRIL 2023 ET SUIVIS....1
3. MESURES, ENTENTES, INITIATIVES HORS CONVENTION COLLECTIVE EN LIEN AVEC L'ATTRACTION - RÉTENTION....2
4. ASSIGNATION DÉPANNAGE....2
5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERV 2022-2023....2
6. RAPPORT D'ACTIVITÉS TRIENNAL DE LA FSE....2
7. MA CSQ CETTE SEMAINE....3
8. NÉGOCIATION, MOBILISATION, COMMANDO, MANIFESTATION DU 23 SEPTEMBRE 2023, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ACCUEIL SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2023....3
9. BOYCOTTAGE DES STAGES EN SITUATION D'EMPLOI....3
10. ENTENTE LETTRE AU MÉDECIN, GRIEF ACCEPTÉ, GRIEF CONVOCATION UN DIMANCHE, EN ATTENTE D'UNE AUDITION POUR LE QUANTUM....4
11. QUESTIONS DIVERSES....4

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Mélissa Roy :

A2223-CD-DEC-32 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour avec tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AVRIL 2023 ET SUIVIS

Proposé par Émilie Brunet,
Appuyé par Julie Ménard :

A2223-CD-DEC-33 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 25 avril 2023 tel que présenté.

Suivis :

2.1 Action mobilisation, manifestation du 10 juin 2023

Les commentaires des personnes déléguées présentes à la manifestation sont positifs. Elles remercient l'exécutif pour l'organisation exemplaire (collations, repas, services).

2.2 Assemblée générale du 31 mai 2023

Les commentaires sont positifs quant au lieu, à l'heure, au déroulement et à la qualité du souper. Il est à noter qu'une des glacières remplies de bouteilles de vin avait été déplacée par le traiteur dans la cuisine et ce n'est qu'en fin de soirée que nous en avons fait le constat.

2.3 Résultats du sondage PEVR

Les résultats de la consultation pour le prochain PEVR du centre étant complétés, le syndicat présente la compilation des réponses à l'aide du document A2223-CD-38.

2.4 Séance d'information pour les enseignants à statut précaire, retour et dates des séances à venir

Le 14 juin dernier, des enseignants à statut précaire ont participé à la séance d'information où les sujets suivants ont été abordés : l'assurance-emploi, l'assurance collective de personnes en fin du contrat et la liste de priorité. Les membres à statut précaire ont participé en grand nombre.

3. MESURES, ENTENTES, INITIATIVES HORS CONVENTION COLLECTIVE EN LIEN AVEC L'ATTRACTION - RÉTENTION

À l'aide du document A2223-CD-39, la présidente présente les mesures, ententes et initiatives hors convention collective en lien avec l'attraction - rétention. Elle souligne les trois (3) critères d'admissibilité pour la prime de 12 000 $.
Si une enseignante ou un enseignant croit être admissible, il doit écrire à reshum@cstrois-lacs.qc.ca et attendre un suivi.
Les personnes déléguées sont priées d'informer les membres de leur établissement qu'ils croient admissibles à cette prime. L'employé devra fournir au centre le relevé du RREGOP.
Actuellement, cette prime est pour l'année scolaire 2023-2024 uniquement.

4. ASSIGNATION DÉPANNAGE

Pour 2023-2024, c'est bel et bien un mot d'ordre du centre de mettre uniquement cinq (5) minutes par cycle, pour un total de trois (3) heures annuelles, au début de la période de dépannage au lieu de trente-six (36) heures comme la plupart des directions l'ont fait cette année.
La clause de l'entente nationale 8-5.01 C) est expliquée.
Par cette stratégie, le centre veut que les enseignantes et les enseignants siègent sur plus de comités et avoir la possibilité de les assigner davantage.
À la lumière des informations reçues du centre, le syndicat songe à une offensive dès la prochaine rentrée scolaire. Dès septembre, nous inviterons les enseignantes et les enseignants à compiler leur temps dans l'*Appli-Prof* pour comptabiliser chacune des minutes de leur tâche.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERV 2022-2023

Le rapport d'activités du syndicat est expliqué à l'aide du document A2223-CD-40. Les personnes déléguées sont invitées à présenter le rapport d'activités aux membres de leur établissement.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS TRIENNAL DE LA FSE

Le rapport d'activités triennal de la FSE est présenté à l'aide d'une vidéo : Bilan triennal 20-23 FSE-CSQ. Fort est de constater que la FSE-CSQ travaille pour les membres qu'ils représentent.

7. MA CSQ CETTE SEMAINE

L'infolettre *Ma CSQ cette semaine* remplacera le magazine *CSQ en mouvement*. Les membres y découvriront les actualités de la semaine, les contenus à ne pas manquer et les évènements à venir. Découvrez l'infolettre *Ma CSQ cette semaine* du 1er juin 2023 en cliquant sur le lien suivant : Ma CSQ cette semaine : une nouvelle infolettre et un concours ! (lacsq.org). Jusqu'au 15 septembre 2023, les personnes qui s'abonneront à l'infolettre courront la chance de gagner l'un des quatre prix. Les prix sont offerts par la CSQ et son régime d'assurance *Les Protections RésAut CSQ*.

À compter du 15 juin 2023, seules les personnes abonnées recevront l'infolettre chaque semaine directement dans leur boite de courriel. Inscrivez-vous!.

8. NÉGOCIATION, MOBILISATION, COMMANDO, MANIFESTATION DU 23 SEPTEMBRE 2023, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ACCUEIL SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2023

Les négociations n'avancent pas. Le gouvernement a mentionné qu'il voulait intensifier les négociations cet été à raison de deux (2) rencontres par semaine, mais les représentants syndicaux devaient choisir une des dates parmi celles proposées. Un non-sens.

Action mobilisation le 23 septembre 2023 en Front commun : L'information a été partagée sur les réseaux sociaux et par courriel. La mobilisation des membres est importante et représente leurs intentions par rapport à la négociation.

Commando 27 juin 2023 : L'information a été envoyée la semaine passée. Pour le moment, il nous manque des membres pour assurer la réussite du commando pour illustrer le portrait de classe. Les détails, dont les lieux et l'heure, ont été nommés lors de l'assemblée.

Première assemblée des personnes déléguées : Elle se déroulera le lundi 18 septembre 2023, sous libération dans un lieu enchanteur. Un diner sera servi. Une personne déléguée soulève le fait que les enseignantes du préscolaire débutent tôt (vers 12 h 20). Il faudra organiser l'horaire en conséquence.

Assemblée générale/Accueil syndical : La première assemblée générale et l'accueil syndical aura lieu le vendredi 13 octobre 2023 à la *Cabane à sucre Marc Besner*. À l'ordre du jour, il y aura vote de grève.

9. BOYCOTTAGE DES STAGES EN SITUATION D'EMPLOI

Le syndicat invite les maitres associés à boycotter les stages en situation d'emploi. Les explications se trouvent au document A2223-CD-41.

À la lumière des informations et des explications, force est de constater qu'il est impensable que le comité d'encadrement des stagiaires assume les dépenses des libérations hebdomadaires des stages en situation d'emploi. Il ne faut pas se leurrer que ce type de stage est très avantageux pour le centre puisqu'il comble une chaise vide tout en formant la relève. Il faut rappeler que le SERV n'a jamais été contre ce type de stage. Il a même revendiqué haut et fort des conditions de stage plus adéquates. Ce qu'il dénonce, c'est la fermeture complète du centre d'assumer sa part financière. Sans celle-ci, le comité d'encadrement des stagiaires se retrouvera toujours avec un budget de plus en plus déficitaire.

Proposé par Isabelle Gariépy,
Appuyé par Nadine Lavoie :

A2223-CD-DEC-34 **Il est résolu à majorité** d'adopter l'amendement en retirant « qu'ils retirent leur intérêt à recevoir un stagiaire en situation d'emploi » et le remplacer par « d'inscrire en gros sur la feuille de consultation *Aucun stage en situation d'emploi.* »

Proposé par Véronique Lefebvre,
Appuyé par Marie-Claude Nolin :

A2223-CD-DEC-35 **Il est résolu à majorité** de boycotter les stages en situation d'emploi pour l'année scolaire 2023-2024 tant que le centre n'assumera pas les frais supplémentaires occasionnés par les libérations hebdomadaires des stages en situation d'emploi. D'informer les membres rapidement, avant la fin de l'année scolaire 2022-2023, de l'impact sur le budget du comité paritaire de l'encadrement des stagiaires afin qu'ils retirent leur intérêt à recevoir un stagiaire en situation d'emploi.

En appui à ces deux décisions, nous invitons les enseignantes et les enseignants qui ont rempli le *Formulaire d'inscription – Enseignant associé* de le remplir une deuxième fois en inscrivant non pour un stage en situation d'emploi et en y ajoutant en grandes lettres sur la feuille *Aucun stage en situation d'emploi*. Ils doivent ensuite acheminer leur formulaire à stages@csstl.gouv.qc.ca et à leur direction. Voir exemple en pièce jointe. Nous invitons les enseignantes et les enseignants qui rempliront le formulaire pour une première fois, de le remplir de cette façon.

10. ENTENTE LETTRE AU MÉDECIN, GRIEF ACCEPTÉ, GRIEF CONVOCATION UN DIMANCHE, EN ATTENTE D'UNE AUDITION POUR LE QUANTUM

Entente lettre au médecin, grief accepté : Le sujet est expliqué à l'aide du document A2223-CD-41.

Grief convocation un dimanche : Nous attendons une date pour fixer le quantum (manière de diviser le montant de l'entente).

11. QUESTIONS DIVERSES

a) Séance d'octroi des contrats : Elle aura lieu le 11 aout 2023. La séance non conventionnée est le 14 aout.

b) Saut de paie cet été : Le syndicat prétend que le saut de paie est cette année pour ainsi éviter un saut de quatre (4) semaines à l'été 2024, respectant ainsi la clause 6-9.01 de l'entente locale.

c) Formation obligatoire 30 h : en vigueur depuis le 1er juillet 2023, l'article 22.0.1 de la LIP se lit comme suit :

> « L'enseignant doit suivre au moins 30 heures d'activités de formation continue par période de deux années scolaires débutant le 1er juillet de chaque année impaire. Il choisit les activités de formation continue qui répondent le mieux à ses besoins en lien avec le développement de ses compétences. »

D'ici le 30 juin 2023, les enseignantes et les enseignants devront avoir complété les trente (30) heures de formation. La reddition de compte à la direction d'école en est une quantitative : c'est plutôt une reddition de comptes de l'ordre purement mathématique qui devrait se tenir dans les milieux. La direction d'école n'a pas de droits de regard « qualitatif » tant sur le contenu des activités de formation continue que sur leur durée.
La direction d'école ne peut demander avant le 30 juin 2023 des preuves que les trente (30) heures de formation sont complétées.

d) Formation en cybersécurité : Tout comme la formation pour l'administration de l'Epipen, cette formation est obligatoire. Avec la fuite de données chez Desjardins et au ministère, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements* (loi 25) est venue encadrer les employeurs.

e) Solde important CPM école : Les sommes d'argent restantes dans les écoles le resteront. Les enveloppes conventionnées restent dans les milieux et sont reportées à l'année suivante.

f) Formation rapide/Université de Sherbrooke : Les personnes enseignantes en emploi non légalement qualifiées pourront bénéficier d'un nouveau programme dès juin 2023 à l'Université de Sherbrooke. Parcours PROF

Levée de l'assemblée à 18 h 31

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat